

## I

(Résolutions, recommandations et avis)

## RÉSOLUTIONS

## CONSEIL

**Résolution du Conseil sur une nouvelle stratégie en matière de compétences pour une Europe inclusive et compétitive**

(2016/C 467/01)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

PRENANT ACTE DU NOUVEAU CONTEXTE POLITIQUE, dans lequel:

- les nouvelles méthodes de travail, l'automatisation et la robotisation influent sur les types de connaissances, de compétences et d'aptitudes requises dans un monde sans cesse plus compétitif, complexe et multiculturel, de nombreux secteurs économiques connaissent une évolution technologique et structurelle rapide, et des compétences numériques ainsi que des compétences transversales sont désormais nécessaires pour remédier aux déficits de compétences et à l'inadéquation de celles-ci et pour permettre aux citoyens d'être performants et de s'adapter aux futurs emplois et aux changements sociétaux;
  - un faible niveau de compétences de base, de compétences transversales et de compétences numériques peut compromettre l'employabilité et la participation active à la société;
  - dans le même temps, et à des degrés divers, certaines régions d'Europe font face à différents phénomènes, tels que des périodes prolongées de faible croissance économique et de l'emploi touchant particulièrement les jeunes, le vieillissement de la population, l'augmentation des flux migratoires, un faible niveau d'innovation et de nouveaux risques en matière de sécurité;
1. PREND ACTE de la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe - Travailler ensemble pour renforcer le capital humain et améliorer l'employabilité et la compétitivité»<sup>(1)</sup>; SALUE sa contribution aux efforts conjoints déployés en vue du développement des compétences au sein de l'UE et d'un rapprochement entre le monde du travail et celui de l'éducation; et RAPPELLE que les différentes propositions s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe seront examinées au sein des instances compétentes du Conseil;
  2. CONVIENT de l'opportunité de mettre l'accent sur les questions ci-après, qui revêtent une importance primordiale:
    - a) la mission de l'éducation et de la formation est non seulement de préparer au marché du travail, mais également de contribuer à l'inclusion et à la cohésion sociales, grâce à un développement personnel des individus et à un apprentissage tout au long de la vie élargis, permettant de rendre les citoyens critiques, confiants, actifs et indépendants, capables de comprendre la complexité de la société moderne et préparés à faire face aux mutations rapides qu'elle connaît. Il importe d'aller au-delà des besoins immédiats du marché du travail et de s'attacher également aux aspects de l'éducation et de la formation de nature à stimuler l'innovation, l'esprit d'entreprise et la créativité, structurer les secteurs, créer des emplois et de nouveaux marchés, permettre aux citoyens (y compris les plus vulnérables) de se faire entendre, enrichir la vie démocratique et rendre les citoyens engagés, talentueux et actifs. Au vu des événements tragiques liés à la radicalisation qui se sont produits récemment dans certaines régions d'Europe, il est encore plus urgent d'accorder une attention particulière aux compétences civiques, démocratiques et interculturelles ainsi qu'à la pensée critique;
    - b) les apprenants de tous âges ont besoin d'excellents enseignants et formateurs pour les aider à acquérir les multiples aptitudes nécessaires dans la vie en société et, plus tard, dans la vie professionnelle. Les enseignants et les formateurs peuvent inspirer les apprenants, les aider à acquérir des connaissances, des compétences et des aptitudes plus poussées et mieux adaptées et jouer un rôle clé en ce qui concerne l'introduction de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Des efforts constants et soutenus sont toutefois nécessaires pour attirer, soutenir et retenir les talents et l'excellence au sein de la profession d'enseignant en veillant à ce que les enseignants et les formateurs disposent d'un environnement de travail approprié, qu'ils soient eux-mêmes au fait des dernières avancées et qu'ils fassent preuve d'ouverture d'esprit face aux évolutions technologiques et sociétales qui s'opèrent autour d'eux;

<sup>(1)</sup> Doc. 10038/16.

- c) il est essentiel, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées, de renforcer les liens entre l'éducation et la formation, d'une part, et le monde du travail, d'autre part, afin de veiller à ce que le potentiel et le talent de chaque individu soient libérés et contribuent à améliorer son employabilité, son intégration et sa participation active à la société; le renforcement de ces liens contribue aussi à garantir que les systèmes d'éducation et de formation conservent leur souplesse et leur capacité à s'adapter à l'évolution de la société et du marché du travail. Il est également important d'encourager les employeurs à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie chez leurs travailleurs;
  - d) l'acquisition des compétences numériques dès le plus jeune âge est fondamentale, mais l'éducation et la formation doivent répondre non seulement aux besoins actuels du marché du travail en ce qui concerne des compétences techniques bien définies, mais aussi à l'objectif, à plus long terme, de développer l'ouverture d'esprit et la curiosité nécessaires pour s'adapter aux nouvelles connaissances, compétences et aptitudes, encore non identifiables, qui seront requises pour orienter l'évolution technologique à venir, ainsi que pour les acquérir;
  - e) il convient de prendre les mesures présentées dans la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe conformément au cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la mesure où celui-ci regroupe toutes les formes d'apprentissage, respecte pleinement la subsidiarité, propose une plateforme utile pour soutenir les politiques des États membres et encourage la coopération au niveau de l'UE, et conformément aux autres processus politiques pertinents tels que le Semestre européen. Les dispositions relatives à la coordination au niveau européen dans le domaine de l'éducation, de la formation et des compétences ainsi que des questions liées à la communication des informations devraient être efficaces et efficientes, et être fixées d'un commun accord entre les États membres et la Commission. Il convient de tirer pleinement parti de l'expertise des États membres, en s'appuyant sur les structures déjà existantes;
  - f) Il y a lieu de s'assurer de la disponibilité d'un financement adéquat de l'UE afin de garantir la viabilité des mesures arrêtées dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe.
3. INVITE la Commission à tenir compte de la présente résolution au moment de présenter d'autres objectifs dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe.
-